INSTRUCTION COMMUNE

CADET-MAÎTRE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 1

OCOM M507.01 – ÉLABORER UN CALENDRIER PERSONNALISÉ

Durée totale : 90 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-705/PG-002, *Norme de qualification et plan de cadet-maître*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant de l'enseigner.

Réviser les occasions d'instruction de quatrième année au CIEC qui se trouvent dans l'OAIC 40-01, *Grandes lignes du programme des cadets de l'Armée*, puisque les conditions préalables aux cours pourraient changer.

Réviser les occasions d'instruction avancée de cadet-cadre au CIEC qui se trouvent dans l'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*, puisque les conditions préalables aux postes pourraient changer.

Photocopier l'annexe A pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

MÉTHODE

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2 et 5 afin d'orienter les cadets et de susciter leur intérêt dans des occasions d'instruction obligatoire et complémentaire de cadet-maître, de même que dans les exigences pratiques du stage de perfectionnement et dans le journal de bord de cadet-maître.

Une discussion de groupe a été choisie pour les PE 3 et 4, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments à propos des occasions d'instruction d'été, de tâches de leadership et de postes de leadership au corps.

Une activité en classe a été choisie pour le PE 6, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets à mesure qu'ils établissent un horaire personnalisé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir identifié les occasions d'instruction de cadet-maître et établi un calendrier personnalisé pour l'année ou les années d'instruction.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets connaissent quel genre d'instruction va se dérouler pendant l'instruction de cadet-maître pour leur donner un aperçu de ce que l'année ou les années d'instruction nécessiteront. La présente leçon aidera à susciter leur intérêt pour les sujets offerts et servira de base au cadet pour équilibrer école, travail et engagements personnels lorsqu'il établira un horaire personnalisé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Identifier l'instruction obligatoire de cadet-maître commune aux éléments maritime, terrestre et aérien des OCC.**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

APERÇU

Le programme d'instruction est divisé en objectifs de rendement (OREN), qui correspondent aux sujets généraux, et en objectifs de compétence (OCOM), qui correspondent aux sujets introduits dans les OREN. L'instruction comprend des éléments obligatoires et des éléments complémentaires. L'instruction de cadet-maître connaît également l'addition de deux nouveaux thèmes : le perfectionnement professionnel et le perfectionnement personnel.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE

L'instruction obligatoire comprend les OCOM que tous les cadets doivent suivre au cours de l'année ou des années d'instruction. L'instruction obligatoire de cadet-maître est commune aux cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air. Le nombre de périodes réservées à l'instruction obligatoire est minime pour permettre aux cadets d'avoir plus de temps libre pour adapter leurs années d'instruction à leurs situations personnelles.

Service communautaire – OREN 502 (Effectuer un service communautaire)

L'instruction sur le service communautaire de cadet-maître vise à encourager les cadets à devenir des citoyens actifs au sein de leurs communautés respectives en participant à des activités de service communautaire locales. Les cadets sont tenus de compléter un nombre prévu d'heures de service communautaire, dont une des activités doit être complétée en utilisant le modèle d'apprentissage par le service communautaire, pour satisfaire aux exigences de cet OREN.

Leadership – OREN 503 (Diriger des activités de cadets)

L'instruction sur le leadership de cadet-maître vise à fournir aux cadets des connaissances et des compétences qui leur permettent de s'exercer au leadership sous forme de tâches concrètes en leadership, de postes de leadership structurés et d'un projet de leadership d'équipe. À titre de membre d'une équipe, le cadet doit :

- proposer un exercice;
- planifier un exercice;
- diriger un exercice; et
- conclure un exercice.

Forme physique personnelle et mode de vie sain – OREN 504 (Adopter un mode de vie actif)

L'instruction sur la forme physique personnelle et le mode de vie sain de cadet-maître vise à encourager les cadets à établir et à poursuivre des objectifs sur la condition physique qui contribuent à un mode de vie sain et actif. Les cadets doivent effectuer l'Évaluation de la condition physique des cadets et compléter un nombre prévu d'heures de conditionnement physique pour satisfaire aux exigences de cet OREN.

Connaissances générales des cadets – OREN 507 (Servir dans un corps de cadets de l'Armée)

L'instruction sur les connaissances générales du niveau de cadet-maître vise à fournir aux cadets des renseignements sur les occasions inhérentes du programme des cadets de l'Armée et à les préparer aux exigences d'apprentissage de l'évaluation du niveau de cadet-maître. Les cadets identifient les occasions d'instruction disponibles dans le cadre de l'instruction du niveau de cadet-maître.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Techniques d'instruction – OREN 509 (Enseigner aux cadets)

L'instruction sur les techniques d'instruction du niveau de cadet-maître vise à perfectionner les habiletés des cadets grâce à l'enseignement d'une leçon de 30 minutes. Les cadets doivent réussir une évaluation au moins de leurs habiletés d'instruction au cours de l'instruction de cadet-maître. Vu que les cadets qui participent à l'instruction du niveau de cadet-maître sont généralement des instructeurs principaux au sein d'un corps de cadets local, ceux-ci auront de nombreuses occasions de perfectionner leurs habiletés. Les leçons peuvent également se dérouler dans d'autres endroits tels que des centres d'instruction d'été des cadets (CIEC), des centres de vol à voile, etc.

Développement personnel – OREN 513 (Participer à des ateliers)

L'OREN 513 (Participer à des ateliers) vise à fournir aux cadets le développement personnel qui leur permettra de perfectionner leurs compétences d'instruction commune. Les ateliers sont destinés aux trois éléments et donnent l'occasion aux cadets de participer à une instruction globale avec leurs pairs de corps différents sur des sujets variés portant principalement sur les techniques de leadership et d'instruction. Les cadets sont tenus de compléter quatre ateliers pour réussir cet OREN.

Développement personnel – OREN 514 (Poursuivre un apprentissage individualisé)

L'OREN 514 (Poursuivre un apprentissage individualisé) vise à permettre aux cadets de poursuivre un sujet déjà abordé dans le programme des cadets de l'Armée en utilisant un plan d'apprentissage personnel en vue de perfectionner leurs habiletés de spécialiste. Les exigences relatives à la participation ou au rendement sont définies par le cadet dans le cadre d'un plan d'apprentissage individuel (PAI) qui expose les grandes lignes d'une série d'objectifs à satisfaire dans le domaine d'intérêt du cadet. Le cadet élabore le PAI avec la collaboration de l'officier du niveau et de l'officier d'instruction du corps de cadets et doit le faire approuver par le commandant (cmdt) de son corps. La provision d'une occasion de se fixer des objectifs permet au cadet de poursuivre un domaine d'intérêt personnel lié au PC.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS :

Q1. Quel est le but de l'instruction de civisme de cadet-maître?

Q2. Qu'est-ce que le cadet est tenu de compléter pour satisfaire aux exigences de l'OREN 504 ?

Q3. Les ateliers sont-ils destinés à un élément ou aux trois éléments?

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. L'instruction sur le civisme de cadet-maître vise à présenter aux cadets leurs rôles et responsabilités en tant que citoyens dans un monde globalisé.

R2. Le cadet doit effectuer l'Évaluation de la condition physique des cadets et compléter un nombre prévu d'heures de conditionnement physique pour satisfaire aux exigences de l'OREN 504.

R3. Les ateliers sont destinés aux trois éléments et permettent aux cadets de participer à une instruction globale avec leurs pairs de corps différents sur des sujets variés portant principalement sur les techniques de leadership et d'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 2 **Identifier les occasions d'instruction complémentaire de cadet-maître.**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE DE CADET-MAÎTRE

L'instruction complémentaire de cadet-maître a été élaborée pour favoriser l'auto-apprentissage, l'autoformation et s'étudie en trois périodes (90 minutes). Le cadet doit compléter un minimum de trois trousses d'instruction complémentaire. Bien que les trousses soient autodidactes, elles ne sont pas destinées à être traitées comme des devoirs que l'on emporte chez soi. Plutôt, les cadets doivent avoir suffisamment de temps au cours d'une séance d'instruction régulière ou d'une journée pour compléter les trousses (p. ex., le soir d'une parade lorsque le cadet ne doit pas enseigner ni diriger d'activité). Rien n'empêche toutefois un cadet de compléter des trousses d'autoformation additionnelles à un moment quelconque s'il le souhaite.

INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE COMMUNE

Les trousses d'autoformation d'instruction complémentaire commune sont disponibles et traitent de quatre sujets.

Civisme – OREN 501 (Expliquer le concept de citoyenneté mondiale)

L'OCOM C501.01 (Réfléchir sur le concept de bon citoyen canadien) examine la compréhension de ce qu'est un Canadien et les façons de devenir des citoyens actifs et responsables.

L'OCOM C501.02 (Réfléchir sur le concept de citoyenneté mondiale et ses effets sur chacun) permet au cadet de réfléchir sur le concept de citoyenneté mondiale et ses effets sur lui, parce que la mondialisation a une incidence sur ses choix quotidiens dans tous les aspects de sa vie.

L'OCOM C501.03 (Analyser un problème mondial) permet au cadet de développer ses compétences de lecture et de réflexion critique.

Leadership – OREN 503 (Diriger des activités de cadets)

L'OCOM C503.01 (Examiner les procédures de réunion) permet au cadet d'apprendre à organiser et à animer des réunions.

Forme physique personnelle et mode de vie sain – OREN 504 (Adopter un mode de vie actif)

L'OCOM C504.01 (Réfléchir à sa condition physique et à un mode de vie sain) permet aux cadets d'examiner et d'approfondir les principaux concepts associés au conditionnement physique et à l'adoption d'un mode de vie sain.

Connaissances générales des cadets – OREN 507 (Servir dans un corps de cadets de l'Armée)

L'OCOM C507.01 (Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets [CIC]) examine les choix dont dispose un cadet supérieur qui, lorsqu'il quitte le PC, choisit de s'enrôler comme membre du CIC. Les occasions de service varient de la participation à un corps local aux activités de supervision à l'échelle nationale.

L'OCOM C507.02 (Identifier les occasions de bénévolat avec la Ligue des cadets de l'Armée du Canada [LCAC]) examine les choix dont dispose un cadet senior qui, lorsqu'il quitte le PC, choisit de l'appuyer en offrant des services volontaires au LCAC. Cette option peut convenir aux jeunes qui ne peuvent ou qui ne désirent pas s'enrôler au CIC. Cette trousse d'autoformation comprend l'occasion de rencontrer un membre du corps qui commandite le comité.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

L’OCOM C507.03 (Réfléchir sur son expérience de cadet) fournit à un cadet les outils qui lui permettront de découvrir les habiletés et l’expérience que le PC leur a offert. Il examine aussi le besoin de se fixer des objectifs à court et à long terme et comment les réaliser en élaborant un plan d’action.

Techniques d’instruction – OREN 509 (Enseigner aux cadets)

L’OCOM C509.01 (Superviser une instruction) fournit aux cadets les connaissances et les outils nécessaires pour évaluer une instruction. Ce qui suppose une autoformation et l’observation concrète d’une classe.

INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE PROPRE À L’ÉLÉMENT

Les trousses d’autoformation en instruction propre à l’élément sont disponibles pour quatre sujets.

Entraînement en campagne – OREN 521 (Examiner les retombées de l’activité humaine sur les écosystèmes)

L’OCOM C521.01 (Reconnaître les retombées de l'activité humaine sur les écosystèmes) fournit de l’information aux cadets qui leur permet de comprendre le concept des écosystèmes et de reconnaître les changements et l'impact qu’ont les activités récréatives à l'extérieur et les choix de mode de vie sur les écosystèmes.

Navigation – OREN 522 (Analyser la topographie sur une carte)

L’OCOM C522.01 (Analyser la topographie sur une carte) permet aux cadets de construire une carte de relief et d’analyser une bataille historique importante en utilisant une perspective topographique.

Leadership lors d’activités en plein air – OREN 525 (Évaluer les risques)

L’OCOM C525.01 (Examiner les aspects de la gestion de la sécurité et des risques) permet aux cadets de découvrir les liens entre les accidents, la sécurité et les risques, de comprendre les comportements négatifs et positifs au cours d’une expédition, et de se familiariser avec un plan de gestion des risques.

L’OCOM C525.02 (Reconnaître le comportement d’un individu au cours d’une expédition) est destiné à permettre aux cadets de reconnaître comment des différences entre les genres, la peur, l’anxiété et la gestion des déchets, pour n’en nommer que quelques-uns, ont un impact sur l’expérience acquise par les cadets en campagne. Plusieurs études de cas permettent de réfléchir à des situations diverses auxquelles les cadres peuvent avoir à remédier à l'occasion d'activités d'aventure qui se déroulent à l'extérieur.

L’OCOM C525.03 (Analyser des situations en utilisant des stratégies de gestion des risques) offre de l’information aux cadets sur le jugement et la prise de décision. Des histoires réelles peuvent être également offertes pour permettre aux cadets d’analyser et d’évaluer leurs habiletés et de tirer la leçon des défis et des succès connus par d’autres individus.

Forces canadiennes et communauté du plein air – OREN 527 (Identifier les occasions d’apprentissage et de carrière de l’Armée canadienne ou dans le domaine du leadership de plein air)

L’OCOM C527.01 (Examiner les occasions d’apprentissage et de carrière de l’Armée canadienne ou dans le domaine du leadership de plein air) offre une orientation aux cadets qui envisagent une carrière dans l’Armée canadienne ou dans le domaine du leadership de plein air. Il souligne également les occasions d’apprentissage financées qu’offre l’Armée canadienne pour leur carrière.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS :

Q1. Comment les occasions d'instruction complémentaire du niveau de cadet-maître sont-elles élaborées?

Q2. Décrire l'OREN C507.01 (Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets [CIC]).

Q3. Décrire l'OREN C525.02 (Reconnaître le comportement d'un individu au cours d'une expédition).

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. L'instruction complémentaire de cadet-maître a été élaborée pour favoriser l'auto-apprentissage, l'autoformation, et s'étudie en trois périodes (90 minutes).

R2. L'OCOM C507.01 (Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets [CIC]) examine les choix dont dispose un cadet seniorr qui, lorsqu'il quitte le PC, choisit de s'enrôler comme membre du CIC. Les occasions de service varient de la participation à un corps local aux activités de supervision à l'échelle nationale.

R3. L'OCOM C525.02 (Reconnaître le comportement d'un individu au cours d'une expédition) est destiné à permettre aux cadets de reconnaître comment des différences de gendre, la peur, l'anxiété et la gestion des déchets, pour n'en nommer que quelques-unes, ont un impact sur l'expérience acquise par les cadets en campagne. Plusieurs études de cas permettent de réfléchir à des situations diverses auxquelles les cadres peuvent avoir à remédier à l'occasion d'activités d'aventure qui se déroulent à l'extérieur.

Point d'enseignement 3 **Réviser les occasions d'instruction d'été.**

Durée : 5 min Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



Le but d'une discussion de groupe est de réviser les occasions d'instruction d'été en utilisant les conseils offerts pour répondre aux questions ou animer la discussion et les questions suggérées.

INSTRUCTION AVANCÉE DE CADET-CADRE

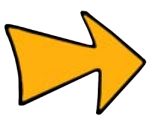

Les informations suivantes donnent une brève introduction sur ce qu'est un cadet-cadre et les types d'occasions disponibles. Avant d'enseigner cette leçon, consulter l'OAIC 13-28, *Instruction avancée cadets-cadres*, pour obtenir des informations détaillées et à jour.

L'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*, définit les cadets-cadres de la façon suivante :

- Les cadets-cadres sont affectés à ce grade suivant l'autorisation du commandant (cmdt) d'un CIEC établi pour enseigner l'instruction d'été.
- Avec l'autorisation du cmdt du CIEC, on peut demander aux cadets-cadres de participer à l'instruction avancée, y compris en occupant des fonctions liées à l'instruction, à la supervision ou à l'administration,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

qui sont approuvées par le cmdt de l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) pour ce centre d'instruction.

- Les cadets-cadres doivent être âgés de 16 ans et plus le premier jour de janvier de l'année de l'instruction avancée.
- Les cadets-cadres ne sont pas des employés. La participation par les cadets-cadres à une instruction d'été autorisée au CIEC constitue une instruction avancée.

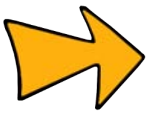

Bien que les cadets-cadres ne soient pas considérés comme des employés, ils reçoivent un salaire pendant qu'ils sont au CIEC. Chaque poste a un grade désigné qui correspond à une prime de rendement. Pour obtenir plus de renseignements, voir les annexes B et E de l'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*.

Les classes de cadets-cadres sont divisées en deux catégories distinctes :

- Type 1 — Les cadets-cadres qui donnent une instruction directe aux cadets (p. ex., l'adjudant de peloton et l'instructeur).
- Type 2 — Les cadets-cadres qui occupent des rôles administratifs ou de soutien (p. ex., commis à la cantine, magasinier et photographe).



Les conditions préalables sont décrites dans l'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*, pour chaque poste individuel.



On pourrait demander à un cadet qui a participé à un de ces cours de parler de son expérience pendant ce PE.

COURS DE CENTRE D'INSTRUCTION D'ÉTÉ DES CADETS(CIEC)

COURS COMMUNS



Des cours communs sont offerts aux cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air.



Se référer à l'OAIC 40-01, *Grandes lignes du programme des cadets de l'Armée*, pour les conditions préalables.

Musique militaire - musicien avancé. Le but du cours est de développer les connaissances et les habiletés des cadets en musique et de les préparer à aider à donner l'instruction en musique.

Corps de cornemuses- musicien avancé. Le but du cours est de développer les connaissances et les habiletés des cadets en musique et de les préparer à aider à donner de l'instruction pour les corps de cornemuses et tambours.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

COURS D'ÉLÉMENTS

Leadership et défi. Ce cours vise à former, grâce à l'emploi d'activités uniques de développement de leadership d'instruction par l'aventure et de défis avancés, un chef d'activité de plein air réfléchi qui possède les compétences et les connaissances requises pour agir en tant que chef d'activité au sein d'un corps de cadets, d'un centre d'expédition ou d'un centre d'instruction d'été de cadets (CIEC).

Entraînement avancé et échanges internationaux. Des cours tel que : échange feuille d'érable, surpassement de soi Écosse, surpassement de soi Pays de Galles, cours de parachutiste de niveau élémentaire des Forces canadiennes, équipe nationale de tir des cadets royaux de l'Armée canadienne et les échanges des cadets de l'Armée sont offerts aux cadets de l'étoile d'or en montant.

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION :

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex., tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet ait été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. Quel est l'âge minimal requis pour les occasions d'emploi du personnel?

Q2. Quels sont les cours du CIEC communs disponibles aux candidats cadets-maîtres?

Q3. Quels sont les cours élémentaire du CIEC disponibles aux candidats cadets-maîtres?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 4 **Réviser les occasions d'affectation à des tâches et à de postes de leadership au corps de cadets.**

Durée : 5 min Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objet d'une discussion de groupe est de réviser les occasions de tâches en leadership et de postes de leadership au sein du corps des cadets, en utilisant les conseils offerts pour répondre aux questions ou animer la discussion, et les questions suggérées fournies.

TÂCHE EN LEADERSHIP

Une tâche en leadership est une occasion pratique et spécifique d'exercer le leadership, à court terme ou à long terme. Le chef d'équipe doit appliquer ses connaissances et ses compétences en leadership. Le chef d'équipe aura la responsabilité d'une équipe temporaire dont les membres proviennent ou non de son groupe de pairs. L'équipe accomplira une seule fonction ou tâche mineure.



Les tâches en leadership de cadet-maître peuvent être les mêmes que celles de l'étoile d'argent, ou être de plus longue durée et plus complexes. Chaque cadet doit avoir déjà exécuté au moins trois tâches en leadership pendant l'étoile d'argent et l'étoile d'or.

POSTE DE LEADERSHIP

Un poste de leadership est une occasion pratique de leadership de longue durée. Le chef d'équipe doit mettre en pratique ses connaissances et compétences en leadership et démontrer les qualités de leadership essentielles d'un cadet. On lui attribuera une équipe établie constituée de cadets n'appartenant pas à son groupe de pairs. Il peut s'agir de postes au niveau de l'organisation (p. ex., adjudant de peloton), de postes d'instruction (p. ex., instructeur de niveau « étoile ») ou de postes supplémentaires (p. ex., commandant de l'équipe d'exercices militaire). Ces postes doivent être basés sur la fréquence et la durée des fonctions ou tâches majeures. Le chef d'équipe doit se réunir avec son équipe à un certain nombre d'occasions. Les postes de leadership peuvent être assumés par un seul candidat cadet-maître (p. ex., commandant de l'équipe d'exercice militaire) ou des cadets peuvent assumer à tour de rôle les différents postes (p. ex., commis à la cantine).

Le chef d'équipe doit superviser les membres de l'équipe, communiquer avec eux pour résoudre les problèmes, s'efforcer de répondre à leurs besoins et attentes, les motiver et leur donner de la rétroaction. Il doit tenter de développer les compétences et les connaissances des membres de son équipe.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Les directives de nomination de chef doivent être données par un supérieur, généralement par un chef ou un gestionnaire d'activité.



Pendant le niveau d'instruction de cadet-maître, chaque cadet sera évalué au moins une fois sur une tâche en leadership et une fois lorsqu'il remplit un poste de leadership.



S'assurer qu'une liste des postes de leadership a été dressée par l'officier d'instruction avant d'enseigner cette leçon. Vous trouverez ci-dessous un exemple de liste de postes de leadership.

EXEMPLES DE POSTE DE LEADERSHIP DE CADET-MAÎTRE

Postes au niveau de l'organisation :

- Sergent-major régimentaire,
- Sergent-major de compagnie,
- Sergent-major de compagnie,
- CmdtA de peloton, et
- Commandant de la garde du drapeau.

Postes d'instruction :

- Instructeur de niveau étoile,
- Instructeur d'expéditions,
- Instructeur de tir de précision avec la carabine à air comprimé,
- Instructeur d'exercice militaire et cérémonial, et
- Instructeur de conditionnement physique et de sports.

Postes supplémentaires :

- Tambour-major,
- Chef de section de musique,
- Commis à la cantine,
- Commandant du peloton de précision,
- Capitaine d'équipe de tir de précision,
- Assistant au champ de tir,
- Capitaine de l'équipe de secourisme,
- Capitaine de l'équipe de biathlon, et
- Capitaine d'équipes sportives.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Les cadets du niveau de cadets-maître seront habituellement affectés à des postes de leadership comme adjudant de peloton ou à des postes supplémentaires. Ils peuvent être affectés à divers autres postes au niveau de l'organisation ou de l'instruction, selon les besoins.



En vertu de l'OREN 503 (Diriger des activités de cadets), les cadets du niveau de cadet-maître devront assumer un poste de leadership qui respecte les critères définis plus haut. Pour ce faire, l'affectation doit comprendre une équipe de cadets affectée et établie à l'extérieur du groupe de pairs du niveau de cadet-maître. Dans certains cas, certains des exemples donnés peuvent ne pas respecter ces critères (p. ex., un corps de cadets plus petit sans sergent-major supervisant l'exercice militaire).

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION :

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex., tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet ait été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. Quelle différence y a-t-il entre une tâche en leadership et un poste de leadership?

Q2. Quels postes de leadership sont disponibles au corps?

Q3. Avez-vous des inquiétudes à l'idée d'occuper un poste de leadership au cours de l'année d'instruction?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 5 — **Expliquer les exigences pratiques du stage de perfectionnement et le journal de bord de cadet-maître.**

Durée : 20 min — Méthode : Exposé interactif

Stage de perfectionnement

Pour assurer une structure suffisamment souple et dynamique au stage de perfectionnement, l'attribution et la planification des périodes traditionnelles utilisées aux niveaux précédents du PC ne sont pas applicables. Le cadet participe aux sessions et aux journées et fins de semaine d'instruction autorisées avec le corps de cadets. Au cours des 30 sessions et des 10 jours qui forment le programme du corps, tout le temps nécessaire supplémentaire requis pour compléter l'instruction obligatoire et complémentaire est attribué au stage de perfectionnement et à la réalisation des différentes composantes de l'évaluation du plan d'apprentissage.

Sous la supervision de l'O de niveau ou du représentant désigné, le cadet qui complète le stage de perfectionnement est responsable d'assumer une variété de postes de leadership variés, de tâches en leadership, de projets de leadership et de responsabilités en matière d'instruction. On peut également leur attribuer des rôles et des responsabilités d'administration générale, de soutien et de supervision. Bien que la nature unique de chaque corps dicte l'expérience du stage de perfectionnement qu'un cadet recevra, ce dernier recevra au moins une évaluation appropriée de l'apprentissage proprement dit et une évaluation des occasions d'apprentissage, tel qu'indiqué dans l'évaluation du plan d'apprentissage.

Exigences pratiques du stage de perfectionnement

Les exigences pratiques du stage de perfectionnement représentent l'ensemble des exigences pratiques nécessaires pour satisfaire à l'évaluation du plan d'apprentissage. Les exigences pratiques sont une composante des OREN suivants.

OREN 502 (EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE)

Le cadet doit élaborer un plan de service communautaire qui décrit comment il effectuera le service communautaire au cours de l'année ou des années d'instruction. L'évaluation de l'apprentissage exige que les cadets complètent au moins 45 heures de service communautaire pour réussir cette exigence pratique sans problèmes. S'ils complètent 70 heures ou plus de service communautaire, ils ont excédé la norme.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

OREN 503 (DIRIGER DES ACTIVITÉS DE CADET)

Le cadet doit compléter au moins une tâche en leadership, un poste de leadership et un projet de leadership au cours de l'année ou des années d'instruction. L'évaluation de l'apprentissage fournit des détails sur la méthode d'évaluation de chaque tâche. Outre les trois évaluations officielles, les cadets se voient attribuer des tâches en leadership, des postes et des projets supplémentaires au cours du déroulement de leurs tâches normales au corps.

OREN 504 (ADOPTER UN MODE DE VIE ACTIF)

Le cadet doit faire au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée (APIME) par jour pendant 24 jours sur une période de quatre semaines consécutives. Si le cadet effectue au moins 60 minutes d'APIME chaque jour pendant 28 jours sur une période de quatre semaines consécutives, il aura excédé la norme.

OREN 509 (ENSEIGNER AUX CADETS)

Le cadet doit compléter au moins une période d'instruction évaluée officiellement au cours de l'instruction de cadet-maître. L'évaluation de l'apprentissage offre des détails sur son évaluation. Outre cette évaluation officielle, les cadets se voient attribuer de nombreuses occasions supplémentaires d'enseigner pendant le déroulement de leurs tâches normales au corps.

OREN 513 (PARTICIPER À DES ATELIERS)

Le cadet doit compléter quatre ateliers animés à l'échelle régionale.

OREN 514 (POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉ)

Les cadets doivent compléter au moins un PAI au cours de l'année ou des années d'instruction. L'évaluation de l'apprentissage offre des détails sur son évaluation. Le PAI du cadet doit satisfaire aux critères établis dans le cadre des instructions concernant l'activité d'évaluation en identifiant les besoins de l'apprentissage, les dates d'échéance, les ressources d'apprentissage, les mesures d'une réussite et la description du rapport final.

Journal de bord de cadet-maître

Une copie de la publication A-CR-CCP-705/PW-002, *Cadets royaux de l'Armée canadienne, Journal de bord de cadet-maître*, est fournie au cadet comme outil pour lui servir de guide et suivre ses progrès. Le contenu du journal de bord de cadet-maître est un résumé de l'information pertinente concernant le stage de perfectionnement et les exigences de l'évaluation du plan d'apprentissage et des instruments de l'évaluation. Il est prévu que les candidats cadets-maîtres tiennent leur journal de bord à jour et sollicitent des conseils de leur(s) superviseur(s) pour obtenir les signatures nécessaires. Une fois complété, le journal de bord de cadet-maître est gardé par le cadet pour enregistrer de futures activités.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 5

QUESTIONS :

Q1. L'instruction de cadet-maître est-elle planifiée de la même façon que lors des années précédentes?

Q2. Quelles sont les exigences pratiques du stage de perfectionnement pour l'OREN 502 (Effectuer un service communautaire)?

Q3. Que font les cadets de leur journal de bord de cadet-maître une fois l'instruction de cadet-maître complétée?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Non, pour assurer une structure suffisamment souple et dynamique au stage de perfectionnement, l'attribution et la planification des périodes traditionnelles utilisées aux niveaux précédents du PC ne sont pas applicables.

R2. Le cadet doit élaborer un plan de service communautaire qui décrit comment il effectuera le service communautaire au cours de l'année ou des années d'instruction. L'évaluation de l'apprentissage exige que les cadets complètent au moins 45 heures de service communautaire pour réussir cette exigence pratique sans problèmes. S'ils complètent plus de 70 heures de service communautaire, ils ont excédé la norme.

R3. Une fois complété, le journal de bord de cadet-maître est gardé par le cadet pour enregistrer de futures activités.

Point d'enseignement 6 **Demander aux cadets d'élaborer un calendrier personnalisé.**

Durée : 30 min Méthode : Activité en classe

ACTIVITÉ

Durée : 30 min

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets d'élaborer un horaire personnalisé.

RESSOURCES

- le journal de bord de cadet-maître,
- le calendrier d'instruction annuel du corps de cadets, et
- des stylos et des crayons.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

S.O.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Remettre à chaque cadet un stylo ou un crayon de papier, le calendrier d'instruction du corps et le journal de bord de cadet-maître.

2. Demander aux cadets de compléter la section agenda de leur journal de bord de cadet-maître, d'inscrire les dates, les mois et l'année.

3. Demander aux cadets d'inscrire les dates auxquelles ils doivent enseigner au corps pour l'année d'instruction. Leur rappeler que cette information est sujette à modifications dans le calendrier d'instruction et doit être mise à jour selon les besoins.

4. Demander aux cadets d'inscrire tous les autres engagements au corps auxquels ils sont tenus de participer. Par exemple, ils peuvent être nommés adjoint de tir de précision comme poste de leadership et les pratiques de tir ont lieu toutes les semaines le mercredi soir.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. Demander aux cadets d'inscrire leurs activités à l'école, au travail ou leurs activités parascolaires s'il y a lieu.

6. Discuter avec les cadets de l'importance de gérer leur temps de façon efficace et d'utiliser leur agenda pour inscrire d'autres engagements à mesure qu'ils se produisent. La date et l'heure des engagements de service communautaire, quand ils travailleront sur leur projet de leadership avec leur équipe, les étapes importantes de leur PAI, peuvent être tous inscrits dans l'agenda.

7. Accorder le temps restant aux cadets pour qu'ils ajoutent d'autres informations à leur calendrier personnalisé tout en leur offrant de l'aide et des conseils s'il y a lieu.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 6

La participation des cadets à l'activité en classe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La production d'un calendrier personnalisé par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

La connaissance des sujets qui seront traités au cours de l'instruction de cadet-maître aidera à susciter l'intérêt des cadets pour l'année d'instruction. La connaissance des exigences de temps nécessaires pour compléter l'instruction de cadet-maître permettra aux cadets d'équilibrer les activités des cadets avec d'autres activités et de toutes les réussir.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Cet OCOM doit être enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction. Consulter l'exemple d'horaire qui se trouve au chapitre 2, annexe C.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-035 CATO 13-28 Director Cadets 2. (2006). *Advanced training–Staff cadet*. Ottawa, ON: Ministère de la Défense nationale**.**

A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 3. (2007). *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

OREN ET OCOM DE CADET-MAÎTRE	
Civisme Civisme – OREN 501 (Expliquer le concept de citoyen mondial)	
C501.01	Réfléchir sur le concept de bon citoyen canadien
C501.02	Réfléchir sur le concept de citoyenneté mondiale et ses effets sur chacun
C501.03	Analyser un problème mondial
Service communautaire OREN 502 (Effectuer un service communautaire)	
M502.01	Effectuer 45 heures de service communautaire individuel
Leadership OREN 503 (Diriger des activités de cadets)	
M503.01	Formuler une proposition
M503.02	Préparer un exercice
M503.03	Diriger un exercice
M503.04	Conclure un exercice
C503.01	Examiner les procédures de réunion
Bonne forme physique et mode de vie sain OREN 504 (Adopter un mode de vie actif)	
M504.01	Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets et définir des stratégies pour améliorer la condition physique personnelle
C504.01	Réfléchir à sa condition physique et à un mode de vie sain
Connaissances générales des cadets OREN 507 (Servir dans un corps de cadets de l'Armée)	
M507.01	Élaborer un calendrier personnalisé
C507.01	Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets (CIC)
C507.02	Identifier les occasions de bénévolat avec la Ligue des cadets de l'Armée du Canada
C507.03	Réfléchir sur son expérience de cadet
Techniques d'instruction OREN 509 (Enseigner aux cadets)	
C509.01	Surveiller une période d'instruction
Développement personnel OREN 513 (Participer à des ateliers)	
Développement personnel OREN 514 (Poursuivre un apprentissage individualisé)	
Entraînement en campagne OREN 521 (Examiner les retombées de l'activité humaine sur les écosystèmes)	
C521.01	Reconnaître les retombées de l'activité humaine sur les écosystèmes
Navigation OREN 522 (Analyser la topographie sur une carte)	
C522.01	Analyser la topographie d'une carte
Leadership lors d'activités en plein air OREN 525 (Évaluer les risques)	
C525.01	Examiner les aspects de la gestion de la sécurité et des risques
C525.02	Reconnaître le comportement d'un individu au cours d'une expédition
C525.03	Analyser des situations à l'aide de stratégies de gestion des risques
Forces canadiennes et communauté de plein air OREN 527 (Identifier les occasions d'études et de carrière dans l'Armée canadienne et en leadership liées au plein air)	

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

OREN ET OCOM DE CADET-MAÎTRE	
C527.01	Examiner les occasions d’études et de carrières dans l’Armée canadienne et en leadership liées au plein air

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-705/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-705-PF-002/A-CR-CCP-705-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.